



Réf. 383

DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE, DG ENVIRONMENT/Directorate C Grant Agreement No. N°110661/2018/794561/SUB/ENV.C2

Consultation [2/2020/ INDICIT II/INSTM] pour la Sélection d'un prestataire de service pour la collecte de données sur les enchevêtrements des Oiseaux de mer dans les débris marins, au Golfe de Gabès en Tunisie, zone pilote pour le Projet INDICIT II «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on seaturtles and biota" in RSC and MSFD areas»

Vu

L'accord de subvention No. 110661/2018/794561/SUB/ENV.C2 signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, d'une part Et d'autre part,

le chef de fil : Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France), désigné comme partenaire1 Et les bénéficiaires suivants :

- Hellenic Centre for Marine Research (HCMR), Greece, désigné comme partenaire 2;
- Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Italy, désigné comme partenaire 3 ;
- University of Exeter (UNEXE), United Kingdom, désigné comme partenaire 4;
- Pamukkale University Sea turtle Research & Application Center (PAU-DEKAMER), Turkey, désigné comme partenaire 5;
- Fundo Regional para a Ciencia e Tecnoligia (FRCT), Portugal, désigné comme partenaire 6 ;
- Universitat de Valencia-Estudi General (UVEG), Spain, désigné comme partenaire 7;





- Consiglio Nazionale della Ricerche- Istituto per l'ambiente marino costiero (CNR-IAMC), Italy, désigné comme partenaire 8;
- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Tunisia désigné comme partenaire 9;
- Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC), Spain, désigné comme partenaire 10;
- Ministere de la transition ecologique et solidaire (MTES), France, désigné comme partenaire 11;
- Direccion General de Sostenibilidad de la Costa y del Mar Subdireccion General para la Protecciondel Mar (DGSCM-SGPM), Spain, désigné comme partenaire 12;

Etant donné que

L'accord de subvention signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/Directorate C, et le chef de fil Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE-France) et portant sur l'octroi de l'Union Européenne d'une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on seaturtles and biota" in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT II

Attendu

Que dans la phase d'implantation du projet INDICIT II «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on sea turtles and biota" in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l'INSTM (Partenaire 9) sous-traite un prestataire de service pour l'assister à la collecte des données sur les enchevêtrements des Oiseaux de mer dans les débris marins, au Golfe de Gabès en Tunisie, zone pilote du projet INDICT II

Annonce

Art. 1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), avec la présente consultation, a l'objectif de sous-traiter un prestataire de service pour l'assister à la collecte des données sur les enchevêtrements des Oiseaux de mer dans les débris marins, au Golfe de Gabès en Tunisie, zone pilote pour le projet INDICIT II« Indicator Impact Turtles - Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on sea turtles and biota" in RSC and



MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision de la coordinatrice du projet et du bénéficiaire, le prestataire de service sera responsable d'assister l'INSTM à collecter les données nécessaires pour le projet INDICIT II. En particulier, le prestataire titulaire de cette présente consultation devra assurer:

- Réalisation des prospections au golfe de Gabès (en focalisant sur les salines de Sfax et les îles Kneis) pour le signalement des enchevêtrements des oiseaux de mer dans des débris marins, observés sur le littoral du golfe (soit échoués, dans les nids ou en vol)
- Documentation des cas d'enchevêtrement par des photos ou par vidéos de l'individu, pris sur plusieurs angles de vue montrant l'enchevêtrement, et en cas d'accès à l'animal, collecte de déchets pour des analyses ultérieures.
- Reporter des cas anciens montrant l'enchevêtrement des oiseaux de mer dans des débris marins (observations anciennes datant avant la signature du contrat, documentées ou observations personnelles non documentées par des photos ou vidéos), classées selon les fiches INDICIT II
- Respect du protocole de collecte des données et de leur rassemblement dans les fiches appropriées d'INDICIT II. Le protocole et les fiches seront fournis par le coordonnateur du projet après sélection

Art. 3 Modalités de paiement

Les crédits alloués pour ce service dans le cadre du projet INDICIT II, pour toute la durée de la collaboration, sont fixés à 2000 Euros (Equivalent en dinars de deux mille euros) y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale. L'honoraire dudit montant sera réalisé en 02 tranches :

- -1000 Euros (l'équivalent en dinars tunisien) suite à la présentation d'un rapport intermédiaire détaillé (méthodologie de travail, résultats, discussion...) après six mois de la signature du contrat, approuvé et validé par la coordinatrice du projet.
- -1000 Euros (l'équivalent en dinars tunisien) suite à la présentation d'un rapport final détaillé à la clôture du projet, approuvé et validé par la coordinatrice du projet"

Art.4 - Durée de la collaboration

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'à la fin du projet (Janvier 2021), sauf prolongation.





Programme funded by the **EUROPEAN UNION**

Art.5- Secret professionnel

Le prestataire de service doit se soumettre au secret professionnel et ne doit en aucun cas divulguer à d'autres institutions ou programmes de recherche les résultats obtenus à l'issu de cette consultation. Tous les résultats issus des activités du projet appartiennent exclusivement à l'IINSTM, selon la réglementation tunisienne.

Art.6 - Conditions

Afin de participer à cette consultation, le candidat doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions Générales :

- 1. Le prestataire doit être tunisien;
- 2. Disponibilité de travailler dans le Golfe de Gabès.

B. Conditions Professionnelles:

- 1 Expérience dans des activités liées aux études des oiseaux de mer (justifiée par un rapport)
- 2. Expérience d'au moins 5 ans de travail de terrain sur les oiseaux de mer ;

Art.7 - Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles ci-dessus, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score attribué
Formation en ornithologie (1formation=10pts)	30
Expérience de terrain en ornithologie (5an=5pts)	30
Expérience scientifique sur les oiseaux de mer (1publication=2,5pts, 1communication=1pt, 1projet national=2,5pt; inter=5pt)	20
Contribution aux activités liées à la conservation et à l'éducation sur les oiseaux de mer (5pt/activité)	20
Total	100

Il sera procédé au classement des candidats par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.



EUROPEAN UNION



La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notations relatives.

Art. 8 - Conditions de présentation des candidatures

Les prestataires devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, <u>avant 12 h du 28</u> Mai 2020 à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre 28, rue du 02 mars 1934Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« Sélection prestataire de service pour l'assistance à la collecte des données (Oiseaux de mer-Golfe du Gabès) pour le projet INDICIT II » A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.

Art. 9 - Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée des documents d'identité, et la documentation suivante :

- 1. Lettre de motivation
- 2. Une liste détaillée des activités avec les Curriculum Vitae (des intervenants)
- 3. Copie de la patente/Matricule Fiscal
- 4. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.6)
- 5.Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 6 de l'annonce

La Coordinatrice du projet

Le Directeur Général de l'INSTM

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technogies de la Mer

Signé: Hechra Wilssacu